

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 5 AVRIL 2024**

Le cinq avril deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'Honneur, sous la présidence de Romuald HELFRIED, Maire.

Étaient présents : M. HELFRIED, M LESAGE, M HEMMERLING, Mme CARRE, Mme SABBE, Mme BILLAS, Mme DUVAL, M BOIZARD, Mme HONDEKYN.

Absents excusés : Mme BRATEK ayant donné pouvoir à M LESAGE  
M BROHARD ayant donné à M HELFRIED  
M PHILIBERT ayant donné pouvoir à M HEMMERLING  
Mme PENNEL ayant donné pouvoir à Mme CARRE  
M LELIEUR ayant donné pouvoir à M BOIZARD

Absents :  
M RIDON

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Chantal CARRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M Romuald HELFRIED, Maire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, la signature d'une nouvelle convention avec le service de médecine préventive du centre de gestion de la Somme.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

**COMPTES DE GESTION 2023**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les comptes de gestion 2023 de la Trésorerie sont égaux en tous points aux comptes administratifs 2023 des Budgets Eau, Assainissement et Budget principal de la commune et n'apportent ni observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur ses comptes.

**BUDGET EAU**

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du service eau qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

- Recettes = 25 726,73 €
- Dépenses = 22 601,25 €

Excédent de l'exercice : 3 125,48 €

Excédent de clôture : 129 899,29 €

#### Investissement

- Recettes = 19 630,00 €
- Dépenses = 16 786,93 €

Excédent de l'exercice : 2 843,07 €

Excédent de clôture : 30 449,50 €

Restes à réaliser : 0 €

Besoin de financement : 0 €

Emprunts : Capital restant dû au 31/12/2023 : 79 624,96 €.

Capital + intérêt = 87 193,40 €

Hors de la présence de Monsieur Romuald HELFRIED, Maire, le conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du service eau.

#### ➤ **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du service eau statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002) pour 129 899,29 €

#### ➤ **BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif est présenté à l'assemblée par Monsieur le Maire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du service eau, comme suit :

Le montant des crédits s'élève à :

- 149 220 € pour la section de fonctionnement
- 67 187 € pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M BOIZARD, M LELIEUR et MME HONDEKYN s'étant abstenu, approuve le budget primitif 2024 du budget eau.

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### ➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du service assainissement qui s'établit ainsi :

### Fonctionnement

- Recettes = 238 628,05 €
- Dépenses = 257 984,50 €

Déficit de l'exercice : 19 356,45 €

Excédent de clôture : 39 000,62 €

### Investissement

- Recettes = 200 854,73 €
- Dépenses = 205 478,67 €

Déficit de l'exercice : 4 623,94 €

Déficit de clôture : 24 529,67 €

Restes à réaliser : - 0 €

Besoin de financement : 24 529,67 €

Emprunts : Capital restant dû au 31/12/2023 : 1 465 622,43 €.

Capital + intérêt = 1 659 918,24 €

Hors de la présence de Monsieur Romuald HELFRIED, Maire, le conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du service assainissement.

### ➤ **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget assainissement statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement (R1068) pour 24 529,67 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002) pour 14 470,95 €

### ➤ **BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif est présenté à l'assemblée par Monsieur le Maire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

Le montant des crédits s'élève à :

- 268 766 € pour la section de fonctionnement
- 248 597 € pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du budget assainissement.

## **BUDGET COMMUNE**

### **➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget principal de la commune qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

- Recettes = 955 246,69 €
- Dépenses = 783 125,18 €

Excédent de l'exercice : 172 121,51 €

Excédent de clôture : 1 069 672,48 €

#### **Investissement**

- Recettes = 632 980,28 €
- Dépenses = 420 331,61 €

Excédent de l'exercice : 212 648,67 €

Excédent de clôture : 150 691,96€

Restes à réaliser : - 32 385,70 €

Besoin de financement : 0 €

Emprunts : Capital restant dû au 31/12/2023 = 613 897,89 €

Capital + intérêt = 735 299,59 €

Hors de la présence de Monsieur Romuald HELFRIED, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023.

### **➤ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement (R1068) : 0 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002) pour 1 069 672,48 €

## **TAUX D'IMPOSITION 2024**

Depuis 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation : **21,39 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (*commune 12,85 % + département 25,54 %*) : **38,39 %**

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **24,34%**

Malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat , la DGF a baissé de 21 000 euros pour 2024, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et de les maintenir à :

- Taxe d'habitation : **21,39 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (*commune 12,85 % + département 25,54 %*) : **38,39 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **24,34%**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024, et de reconduire les taux de 2023.

### ➤ BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024, à savoir :

- Section de fonctionnement en recettes et en dépenses = 1 961 672 €
- Section d'investissement en recettes et en dépenses = 709 433 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'après concertation avec chaque président d'association le tableau des subventions a été réactualisé pour le budget 2024.

Secours catholique	100 €
Association sportive USEP	900 €
Foyer rural	250 €
Bien Vivre à Doingt-Flamicourt	400 €
Comité des Fêtes de Doingt	550 €
Mémoire Doingt-Flamicourt	300 €
ACPG 39-45	100 €
Croix de Guerre	50 €
Souvenir Français	50 €
UNC Union Nationale des Combattants	50 €
Croix rouge	100 €
Restaurants du Coeur	200 €
Paroisse de Péronne	180 €
Association La Somme à Bellefontaine	100 €
La Cologne	250 €
Jeudi loisirs	500 €
Total	4 080 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, MME HONDEKYN s'étant abstenu, le versement des subventions présentées ci-dessus.

## **FONGIBILITE DES CREDITS**

Monsieur le Maire expose que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A titre d'information, le montant des dépenses réelles 2023 s'élevait à 556 481,47 € en section de fonctionnement et 420 331,61 € en section d'investissement. La règle de fongibilité des crédits aurait porté en 2023 sur 41 736,11 € en fonctionnement et 31 524,87 € en investissement.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, pour l'exercice 2024

## **ENQUETE PUBLIQUE CANAL SEINE NORD EUROPE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société « Canal Seine Nord Europe » a déposé une demande d'autorisation environnementale portant sur les travaux nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe sur les secteurs n°2 à 6, de PASSEL dans l'Oise à AUBENCHEUL-AU-BAC dans le Nord et intégrant une demande d'autorisation de défrichement et une demande de dérogation espèces protégées.

Dans ce cadre, une enquête publique s'est tenue du 4 mars 2024 au 4 avril 2024.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à se positionner sur ce projet afin d'en avertir par délibération le commissaire enquêteur.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal de Doingt-Flamicourt, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L.812-3 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités et établissements territoriaux disposent obligatoirement d'un service de médecine préventive ayant pour mission d'assurer le suivi médical des agents.

Pour répondre à cette obligation, le Centre de Gestion a créé un service de médecine préventive constitué d'une équipe pluridisciplinaire.

Notre dernière convention avec le Centre de Gestion de la Somme date de 2010, il convient donc d'actualiser une nouvelle convention tenant compte de l'évolution de la réglementation et des pratiques.

Cette nouvelle convention sera prise pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et renouvelable par tacite reconduction, sur une durée totale de 3 années qui remplace la précédente.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à passer au vote ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal de Doingt-Flamicourt, à l'unanimité, émet un avis favorable et décide de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités, approuve le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion et autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et d'inscrire les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Le 20 avril 2024 Loto Quine organisé par Mémoire de Doingt-Flamicourt
- Il est rappelé une baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement de l'Etat) d'un montant de 21 000 euros pour le budget 2024
- Exposition de l'association -De la Somme à Bellefontaine- « Ils avaient 20 ans en 1914 » à la salle des fêtes de Doingt-Flamicourt Place René Greuin le 28 avril 2024 Entrée Libre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Romuald HELFRIED

La secrétaire de séance,

Chantal CARRE